



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

de l'Assemblée

Le jeudi 24 octobre 2013 — N° 83

**Président de l'Assemblée nationale :**  
**M. Jacques Chagnon**

---

**QUÉBEC**



La séance est ouverte à 9 h 46.

---

**AFFAIRES COURANTES**

**Déclarations de députés**

Mme Ouellet (Vachon) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Normand Gosselin.

---

M. Ouimet (Marquette) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Serge Boisvert.

---

M. Kotto (Bourget) fait une déclaration afin de souligner le 25<sup>e</sup> anniversaire de l'Étincelle de l'amitié.

---

M. Iracà (Papineau) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Jade Trudel-Sabourin.

---

M. Spénard (Beauce-Nord) fait une déclaration concernant le Club de l'âge d'or de Saint-Joseph-de-Beauce.

**24 octobre 2013**

---

M. Khadir (Mercier) fait une déclaration concernant une Maison de l'aphasie pour le Québec.

\_\_\_\_\_

Mme Vallières (Richmond) fait une déclaration concernant le 30<sup>e</sup> anniversaire de la Maison des jeunes Au Point de Danville.

\_\_\_\_\_

Mme De Courcy (Crémazie) fait une déclaration afin de souligner l'engagement de M. Martin Longchamps, président de l'Association de hockey mineur des Braves d'Ahuntsic.

\_\_\_\_\_

M. Kelley (Jacques-Cartier) fait une déclaration afin de souligner le 30<sup>e</sup> anniversaire de la Société de communication Atikamekw-Montagnais (SOCAM).

\_\_\_\_\_

M. Traversy (Terrebonne) fait une déclaration afin de féliciter le Relais pour la vie de Terrebonne.

\_\_\_\_\_

À 9 h 58, Mme Poirier, première vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

\_\_\_\_\_

Les travaux reprennent à 10 h 10.

\_\_\_\_\_

Moment de recueillement

24 octobre 2013

---

### **Présentation de projets de loi**

M. Spénard (Beauce-Nord) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 397 Charte des municipalités

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 397.

---

Mme David (Gouin) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 493 Loi proclamant le Mois du nanisme

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 493.

### **Dépôts de documents**

Mme Maltais, ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, dépose :

Le rapport annuel 2012-2013 de la Commission de la Capitale nationale du Québec.

(Dépôt n° 1233-20131024)

**24 octobre 2013**

---

M. Lisée, ministre des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur, dépose :

L'Entente entre le gouvernement du Québec et le California Air Resources Board concernant l'harmonisation et l'intégration des programmes de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre et la note explicative concernant cette Entente;

(Dépôt n° 1234-20131024)

Le Protocole portant amendement de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce et la note explicative concernant ce Protocole.

(Dépôt n° 1235-20131024)

Puis il dépose la motion suivante :

QUE, conformément à l'article 22.3 de la Loi sur le ministère des Relations internationales, l'Assemblée nationale approuve, dans le délai prescrit par la loi et en vue de son approbation, le Protocole portant amendement de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce.

(Dépôt n° 1236-20131024)

Enfin, il dépose la motion suivante :

QUE, conformément à l'article 22.3 de la Loi sur le ministère des Relations internationales, l'Assemblée nationale approuve, dans le délai prescrit par la loi et en vue de son approbation, l'Entente entre le gouvernement du Québec et le California Air Resources Board concernant l'harmonisation et l'intégration des programmes de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre.

(Dépôt n° 1237-20131024)

**24 octobre 2013**

---

M. Blanchet, ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, dépose :

Le rapport annuel 2012-2013 de la Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ);

(Dépôt n° 1238-20131024)

Le rapport annuel de gestion 2012-2013 du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

(Dépôt n° 1239-20131024)

---

M. St-Arnaud, leader adjoint du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 12 juin 2013 par Mme David (Gouin) concernant le Pont Madeleine-Parent.

(Dépôt n° 1240-20131024)

### **Dépôts de pétitions**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Marsan (Robert-Baldwin) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 264 résidentes et résidents de Montréal, concernant l'opposition au projet de loi n° 52, Loi concernant les soins de fin de vie.

(Dépôt n° 1241-20131024)

### **Questions et réponses orales**

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

**24 octobre 2013**

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Ouellette (Chomedey) dépose :

Copie d'une lettre, en date du 25 septembre 2013, adressée à Mme Agnès Maltais, ministre du Travail et ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, transmise par Mme Manon Bertrand, présidente de l'Association de la construction du Québec, concernant la reprise des négociations des conventions collectives dans les secteurs institutionnel-commercial et industriel.

(Dépôt n° 1242-20131024)

### **Motions sans préavis**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Bonnardel (Granby), conjointement avec Mme Boulet (Laviolette), M. Khadir (Mercier) et M. Rathé (Blainville), propose :

QUE l'Assemblée nationale exige du gouvernement qu'il donne suite à la motion adoptée de façon unanime le 13 mars 2013 en rendant public le plus rapidement possible le rapport de la firme PriceWaterHouse concernant ses vérifications des dépenses effectuées à Gentilly-2 avant l'annonce de la fermeture de la centrale.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Maltais, ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, conjointement avec M. Moreau (Châteauguay), M. Deltell (Chauveau) et M. Rathé (Blainville), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne l'année du centenaire de la création du Royal 22<sup>e</sup> Régiment;



**24 octobre 2013**

---

QU'elle souligne l'héritage et la contribution de cette institution au rayonnement et à la protection de la langue française;

QU'elle souligne également le courage et le sens du devoir des hommes et des femmes qui ont fait sa renommée.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Houda-Pepin (La Pinière), conjointement avec M. Lisée, ministre des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur, Mme St-Laurent (Montmorency), M. Khadir (Mercier) et M. Rathé (Blainville), propose :

QUE l'Assemblée nationale rende hommage à Malala Yousafzai, jeune militante pakistanaise qui a survécu à une tentative d'assassinat des talibans il y a un an, lesquels l'avaient ciblée à cause de son engagement en faveur de l'éducation des filles;

Et que l'Assemblée salue son courage et sa détermination qui lui ont valu de nombreuses reconnaissances internationales;

QU'elle félicite Malala Yousafzai qui a reçu, le 10 octobre dernier, le prestigieux Prix Sakharov.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

---

24 octobre 2013

---

### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Traversy, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 28, Loi instituant le nouveau Code de procédure civile;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du document intitulé *L'autonomie pour tous : livre blanc sur la création d'une assurance autonomie*.

\_\_\_\_\_

Mme Poirier, première vice-présidente, donne l'avis suivant :

- la Commission de la culture et de l'éducation se réunira en séance de travail afin de préparer l'audition de la Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec); puis en séance publique afin de procéder à l'audition de la Société de télédiffusion du Québec dans le cadre de l'étude de son plan stratégique 2012-2016 et de l'examen de ses orientations, de ses activités et de sa gestion administrative; enfin, en séance de travail afin de déterminer, le cas échéant, les observations, conclusions et recommandations de la Commission à la suite de cette audition.

### **Renseignements sur les travaux de l'Assemblée**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Moreau, leader de l'opposition officielle, dépose :

Une liasse de documents concernant l'étude en commission parlementaire du projet de loi n° 45, Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

(Dépôt n° 1243-20131024)

**24 octobre 2013**

---

M. Moreau, leader de l'opposition officielle, soulève une question de Règlement concernant les demandes formulées par M. Arcand (Mont-Royal) à la présidente de la Commission de la culture et de l'éducation dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 45, Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

Mme Poirier, première vice-présidente, prend la question en délibéré.

Puis elle informe l'Assemblée que, le vendredi 1<sup>er</sup> novembre 2013, M. Ouimet (Fabre) s'adressera à M. St-Arnaud, ministre de la Justice, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant : « Le refus du gouvernement péquiste de rendre publics tous les avis juridiques concernant les orientations gouvernementales sur son projet de Charte de valeurs québécoises ».

---

## **AFFAIRES DU JOUR**

### **Projets de loi du gouvernement**

#### *Adoption du principe*

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 23 octobre 2013, sur la motion de Mme Hivon, ministre déléguée aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse, proposant que le principe du projet de loi n° 52, Loi concernant les soins de fin de vie, soit maintenant adopté.

---

À 13 heures, Mme Poirier, première vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

---

Les travaux reprennent à 15 heures.

*Adoption du principe*

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de Mme Hivon, ministre déléguée aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse, proposant que le principe du projet de loi n° 52, Loi concernant les soins de fin de vie, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Traversy, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

**Motions du gouvernement**

L'Assemblée tient le débat sur la motion faisant suite au dépôt, le 12 juin 2013, par M. Lisée, ministre des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur, de la Convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre États et ressortissants d'autres États.

Cette motion se lit comme suit :

QUE conformément à l'article 22.3 de la Loi sur le ministère des Relations internationales, l'Assemblée nationale approuve, dans le délai prescrit par la Loi et en vue de son approbation, la Convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre États et ressortissants d'autres États.

M. Cousineau, deuxième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 51 minutes 18 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 45 minutes 36 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 17 minutes 06 secondes sont allouées au 2<sup>e</sup> groupe d'opposition; et 6 minutes sont allouées aux députés indépendants. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué aux groupes parlementaires en proportion de leur représentation à l'Assemblée. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

**24 octobre 2013**

---

Après débat, la motion est adoptée. En conséquence, cet engagement est approuvé.

---

M. Traversy, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mardi 29 octobre 2013, à 13 h 45.

La motion est adoptée.

---

À 17 h 36, M. Cousineau, deuxième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 29 octobre 2013, à 13 h 45.

*Le Président*

**JACQUES CHAGNON**